fait rapport qu'il suffisait de £1.800,000 pour cette fin. Je vois que les gouvernements locaux qui seront créés par ce projet de confédération doivent recevoir, pour leurs dépenses locales, une somme de pas moins de \$8,981,914; en sorte que dans deux ans, si les dépenses de ces gouvernements locaux étaient épargnées au pays, elles s'élèveraient à une somme suffisante pour construire toutes les fortifications que l'on dit être nécessaires pour protéger le pays contre toute attaque quelconque. Mais nous n'aurons pas l'occasion, parait-il, de pouvoir constater l'opinion de cette chambre sur la question de savoir si cela ne vaudrait pas mieux que le projet qui nous est soumis aujourd'hui. Et l'on veut aussi nous empêcher de nous assurer si le peuple du Canada approuve ce projet ou non. Il semblerait que le procureurgénéral du Haut-Canada, pour l'habileté duquel j'ai le plus grand respect, a oublié le caractère conservateur qu'il a jusqu'ici si noblement maintenu sur le parquet de cette chambre, et, qu'en oubliant ce caractère, il a aussi oublié es droits et les libertés du peuple. (Ecoutez! écoutez!) Je ne suis pas surpris que ces droits et ces libertés aient été oubliés et foulés aux pieds par l'hon. Président du conseil et l'hon, secrétaire pro-Vincial (MM. Brown et McDougall), car ils étaient trop bruyants dans leurs protestations en faveur de ces droits dans le passé pour les mettre à l'abri du soupçon de les abandonner aujourd'hui; mais j'avoue que je suis surpris que l'hon proc-gén. du Haut-Canada s'unisse à eux pour étouffer la voix du peuple. (Ecoutez! écoutez!) Et je suis reellement peine d'entendre dire que des membres du gouvernement doivent aller en Angleterre pour représenter au gouvernement impérial, que l'opinion du peuple de oe pays est favorable à la confédération, tandis que de fait ils ne peuvent le faire, parce qu'ils n'ont pas demandé l'opinion du peuple, et qu'ils ont même refusé au parlement de dire al le projet sera ou non soumis au peuple, ou si quelque autre projet ne serait pas plus acceptable, et beaucoup meilleur sous tous rapports que celui qui est maintenant sous considération. Ils voient que le peuple des provinces d'en-bas est fortement opposé à ce projet, et cependant ils veulent aller en Angleterre et demander au gouvernement impérial de mettre cette mesure à effet, bien qu'ils sachent parfaitement qu'elle ne peut pas être imposée aux provinces d'en-bas. la grande hate avec laquelle ils veulent faire

adopter ce projet, provient de leur désir d'organiser nos movens de défense, pourquoi ne demandent-ils pas au parlement l'autorisation de mettre le pays en état de défense convenable? Pourquoi ne demandent-ils pas cela, si c'est si pressé, et ne laissent-ils pas la grande question de confédération en suspens jusqu'à ce que le neuple de toutes les parties du pays ait eu l'occasion de la comprendre à tous ses points de vue? Il n'a pas encore eu cette occasion, et je crois que les hon. messiours des banquettes ministérielles, en le privant de cette occasion et surtout en le faisant de la manière qu'ils le font, ont adopté une ligne de condui e qui résultera à leur propre désavantage et à celui du pays. Le peuple n'a besoin que d'être éveillé sur la conduite que l'on veut tenir, pour comprendre que ses opinions et ses vues vont être dédaignées ou ne sont d'aucune conséquence, et pour lui faire prononcer la sentence de condamnation qui balaiera du pouvoir les hon, messieurs des banquettes ministérielles, et qui fera rentrer dans le déshonneur de l'oubli des noms honorés dans le passé. Si les mesures convenables avaient été prises, les messieurs du Bas-Canada n'auraient jamais pu dire que la représentation basée sur la population me pouvait pas être surement accordée au Haut-Canada, et n'auraient aucun motif de craindre que leurs droits ne seraient pas protégés, et qu'en conséquence ils doivent la rejeter. S'ils refusaient d'accorder la représentation basée sur la population lorqu'on leur offre toute la protection possible pour leurs institutions, ils agiraient sans plus de raison que la femme boudeuse ou l'enfant gaté, et je ne crois pas que les représentants du peuple du Bas-Canada soient de ce calibre. Ils désirent seulement que leurs droits ne soient pas violés. S'ils veulent davantage, qu'ils réfléchissent que l'hon. député de Montmorency (M. CAUCHON), lorsqu'il a adressé la parole à la chambre l'autre soir, a cité la position dans laquelle se trouvait placée la chambre des lords lorsque l'Angleterre courait le danger d'être plongée dans une révolution, à cause de sa résistance à une demande populaire et légitime. Il nous a donné à entendre que ce corps aurait pu être balayé par l'indignation du peuple s'il n'avait pas cédé à la pression et n'avait pas laissé passer le bill de réforme. Si tel était le cas à l'égard d'un corps aussi fort et aussi respecté que la chambre des lords, qu'ils réfléchissent à ce qui pourrait